

DECRET N° 90-190 du 19 Août 1990

portant nomination de Monsieur ADJIN Bidossessi Léonard en qualité d'Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République du BENIN auprès de la République Algérienne Démocratique et Populaire.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHIEF DE L'ETAT,

VU l'Ordonnance N°90-001 du 1er Mars 1990 portant abrogation de l'Ordonnance N°77-32 du 9 septembre 1977 promulguant la Loi Fondamentale du 26 Août 1977 de la République Populaire du Bénin;

VU l'Ordonnance N°90-003 du 1er Mars 1990 portant nouvelle dénomination de l'Etat;

VU le Décret N°90-43 du 1er Mars 1990 portant nomination du Premier Ministre;

VU le Décret N°90-53 du 14 Mars 1990 portant Composition du Gouvernement de Transition;

VU le Décret N° 90-185 du 20 août 1990 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération;

VU le Décret N°149/PC/MFAEP/MAE/MFPTAS du 20 Avril 1965 portant règlement sur la rémunération, les indemnités et les avantages matériels alloués aux Agents du Ministère des Affaires Etrangères et les textes modificatifs subséquents;

SUR proposition du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération,

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 8 Août 1990,;

DECRETE :

Article 1er.- Monsieur ADJIN Bidossessi Léonard est nommé Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République du Bénin auprès de la République Algérienne Démocratique et Populaire.

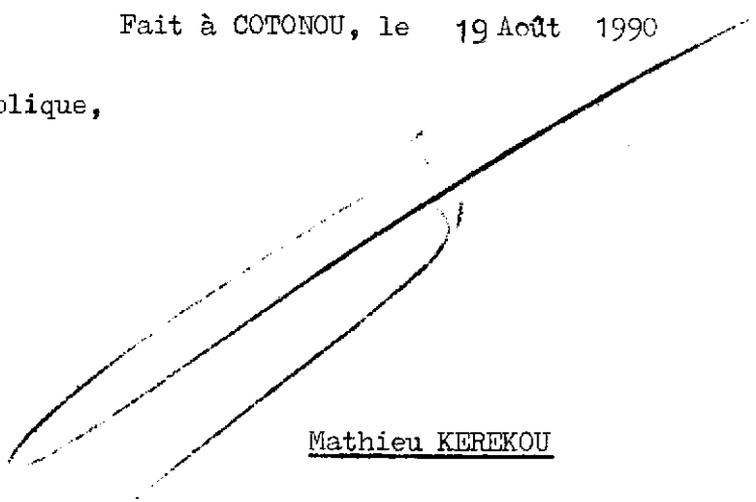
Article 2.- Dans ses nouvelles fonctions, Monsieur ADJIN bénéficiera du traitement attaché à son grade auquel s'ajouteront les indemnités et les avantages divers alloués aux Chefs de Postes Diplomatiques par Décret N°149/PC/MFAEP/MAE/MFPTAS du 20 Avril 1965 susvisé.

.../...

Article 3.- Le présent **D**écret qui abroge toutes les dispositions antérieures contraires et qui prend effet à la date de prise de fonction de l'intéressé sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

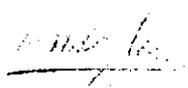
Fait à COTONOU, le 19 Août 1990

par le Président de la République,
Chef de l'Etat,



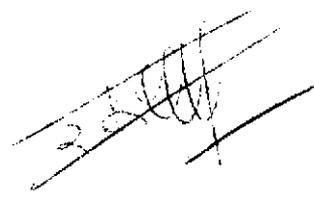
Mathieu KEREKOU

Le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,



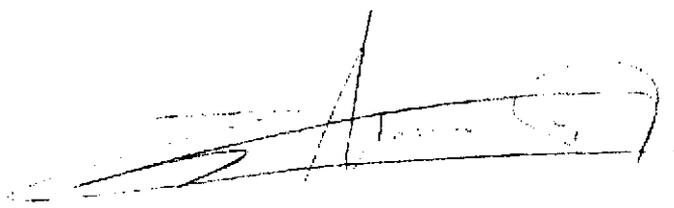
Nicéphore SOGLO

Le Ministre des Finances,



Idelphonse LEMON

Le Ministre des Affaires Etrangères
et de la Coopération,



Théophile NATA

Ampliations : PR 6 PM 4 HCR 4 SGG 4 CPC 1 PPC 1 MF-MAEC 8 Ambassadeur-Bénin à
Alger 2 Intéressé 1 DPE/MTAS-DB-DSDV-DI-DCUF 5 DLC-INSAE-BCP 3 Autres Ministères 14
Départements 6 BN-DAN 2 JORB 1.-